

CAP

Commission administrative paritaire

LE 6 DÉCEMBRE 2018, NOUS ÉLIRONS
NOS REPRÉSENTANT.E.S À LA COMMISSION
ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)
POUR TOUS LES AGENTS DE CATÉGORIE C

JE VOTE CGT, C'EST
EFFICACE AU QUOTIDIEN !

ATTENTION,
Ce document
n'est pas un
bulletin de vote !



JE VOTE

POUR DES
REPRÉSENTANT.E.S CGT QUI
INTERVIENDRONT SUR LES
QUESTIONS QUI ME
CONCERNENT :

scannez-moi



JE SUIS 100%
PUBLIC

VOTER CGT AU CD22 C'EST :

- Le déroulement de ma carrière : stagiairisation, titularisation, avancement de grade, promotion interne, demande de temps partiel ;
- Les demandes de révision d'entretien professionnel ;
- Le respect de mes garanties statutaires : procédures de discipline, mutations, recours, détachement, reclassement, disponibilité pour convenances personnelles, refus de formations, refus de congés au titre du CET, refus de décharge de service pour exercice de droit syndical
- La demande de télétravail, en cas de refus

- La Transparence des critères de la CAP d'avancement
- Le respect des cadres statutaires
- Le retour à la CAP de mobilité et transparence des critères de traitement des situations
- Des ratios d'avancement à 100 % = pas de frein à nos carrières
- La transparence des critères régissant la promotion interne et les avancements de grade/Explication des critères utilisés
- La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : à travail de valeur égale, salaire/traitement égal
- Le respect de la parité dans la CAP entre représentants de l'employeur et représentants du personnel

Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant.e.s CGT au Conseil de Discipline, au Conseil de Discipline de Recours et à la Commission de Réforme.

**En votant pour les candidat.e.s CGT,
vous avez l'assurance d'une
pluralité de vos représentants !**

PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !

LE JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018

**UN SEUL TOUR DE SCRUTIN
CHAQUE VOIX COMPTE !**

CAP C



CHOISIR VOS ÉLU.E.S CGT C'EST AUSSI RENFORCER LES MOYENS DE NOTRE ORGANISATION SYNDICALE AU NIVEAU NATIONAL POUR REVENDIQUER ET GAGNER DE NOUVEAUX DROITS

- Augmenter les salaires par le dégel du point d'indice et réclamer une amplitude indiciaire de 1 à 4,6 entre le 1^{er} échelon de catégorie C (1 800 euros brut) et le dernier échelon de catégorie A, avec le rattrapage des pertes constatées ces dernières années ;
- L'augmentation des salaires par le dégel du point d'indice, avec le minimum de rémunération à 1800 euros brut
- Une gestion collective des carrières à un niveau plus pertinent : aux niveaux national pour la catégorie A, régional pour la catégorie B et départemental pour la catégorie C
- Une véritable reconnaissance des qualifications par une refonte des grilles indiciaires
- Organiser des concours chaque année
- La retraite à 60 ans pour tous avec une pension d'au moins 75 % du salaire brut des 6 derniers mois et prise en compte des années d'études dans le calcul de la retraite ;
- La reconnaissance de la pénibilité
- L'établissement d'un vrai droit et accès à la formation professionnelle avec un financement porté à 3 % pour le CNFPT
- L'instauration du temps de travail à 32h
- La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

FIER-E-S !
DE TRAVAILLER POUR LE
SERVICE PUBLIC !

PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !

LE JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018

**UN SEUL TOUR DE SCRUTIN
CHAQUE VOIX COMPTE !**